

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 février 2025

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 11, 12 et 13 février 2025

**2025 DU 38** Dénomination avenue Alexeï Navalny (16e).

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 28 janvier 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " avenue Alexeï Navalny " à Paris (16<sup>e</sup>) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement en date du 27 janvier 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " avenue Alexeï Navalny " est attribuée au côté impair de l'avenue de Pologne, commençant boulevard Lannes et finissant avenue du Maréchal Fayolle, à Paris (16<sup>e</sup>).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**